

République Française		COMMUNE DE SOLUTRE-POUILLY
Département de Saône et Loire		Extrait du Registre des arrêtés du Maire de la commune de SOLUTRE-POUILLY
Arrondissement de Mâcon		
OBJET :	Arrêté de circulation – Travaux de branchement électrique de la propriété de Madame Sophie BESSON-LAGRANGE – 143 Rue du Lavoir à SOLUTRE-POUILLY. <u>Annule et remplace l'arrêté 2024/102</u>	

Nous, Maire de Solutré-Pouilly,

- Vu la demande d'autorisation de travaux transmise le 7 Novembre 2024 par l'entreprise ARTP, Rue du Puits Saint-Vincent, 71210 MONTCHANIN, représentée par Madame Aurélie ADAMO, pour des travaux de raccordement électrique de la propriété de Madame Sophie BESSON LAGRANGE, 143 Rue du Lavoir à SOLUTRE-POUILLY,
- Vu le Code des Communes,
- Vu le Code de la voirie routière,
- Vu que pour la bonne exécution des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation

ARRETONS

ARTICLE 1 : Autorisation.

Le bénéficiaire est autorisé à exécuter les travaux décrits ci-dessus à compter du 9 décembre 2024 pour une durée de 8 jours calendaires.

ARTICLE 2 : Circulation.

La Rue du Lavoir sera barrée à la circulation à tous véhicules **sauf pour le camion de ramassage des ordures ménagères qui effectuera normalement la collecte le jeudi 12 Décembre 2024.**

ARTICLE 3 : Stationnement.

Le stationnement sera interdit pendant toute la durée des travaux sur la zone des travaux.

ARTICLE 4 : redevance d'occupation du domaine public.

Par délibération du 3 novembre 2009, la municipalité a fixé, à compter du 1^{er} janvier 2010 une redevance d'occupation du domaine public de 20€ par mois à compter du 4^{ème} mois d'occupation du domaine public (pour échafaudage, clôture de chantier, dépôt de matériaux, bois, engins de chantier, matériels de chantier...). La première demande jusqu'à concurrence de 3 mois est gratuite. Le règlement de cette participation se fera par l'émission d'un titre de recette établi au nom du demandeur.

ARTICLE 5 : Sécurité et signalisation de chantier

Les panneaux de circulation réglementaires seront installés par l'entreprise chargée d'exécuter les travaux pour permettre l'application du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie et publié dans les conditions habituelles.

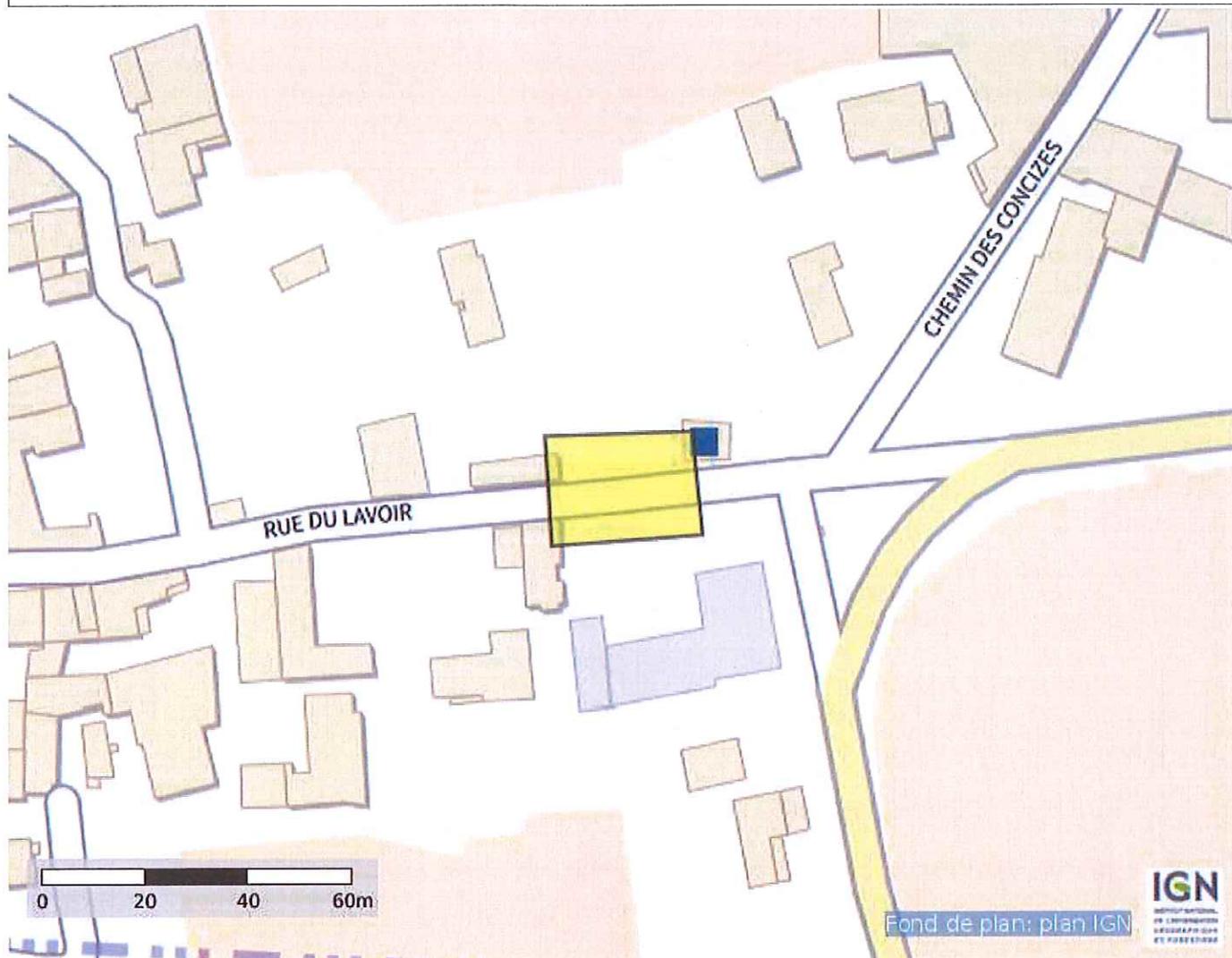
Fait à SOLUTRE-POUILLY
Le 18 Novembre 2024
Le Maire,

Alban VOSSION



Plan détaillé

Numéro de consultation de la déclaration liée : 2024110600297P



Coordonnées (Lambert 93) du centre de la commune saisie :

834108.5267204826

6578145.501598183

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones :

4,74191930517554 46,28972621031514
4,74230017885566 46,28974474469911
4,74227335676551 46,28991896760209
4,74190321192145 46,28991155387283
4,74191930517554 46,28972621031514

(PlanDetail_Protyss_v1.01)